



L'ASSISTANT DE RÉALISATION / BLOC 3

Repérer les décors
(long-métrage, série, unitaire)

FORMATIONS 2025

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



LE CEFPF, 32 ANS DE FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AUDIOVISUEL

La démarche du CEFPF : un projet pédagogique à caractère professionnel et une exigence de qualité

Créé en décembre 1992, le CEFPF a été l'initiateur de stages de formation destinés à répondre aux besoins des professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel, souhaitant développer ou actualiser leurs connaissances en matière de production de films. Plus de 10 000 professionnels du film, intermittents du spectacle ou salariés permanents des sociétés de production et de diffusion ont, jusqu'à présent, participé à ces formations

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

ACCUEIL PUBLIC / RENSEIGNEMENTS

19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS
Tél. : 01 40 30 22 35

ADRESSE POSTALE

55, rue Etienne Marey 75020 PARIS

Fax : 01 40 30 41 69 - www.cefpf.com - info@cefpf.com

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Le CEFPF en quelques mots	PAGES 2-3
Nos engagements	PAGES 4-8
L'action de formation	PAGES 9-10
Descriptif des activités	PAGES 11-12
Public concerné et objectifs	PAGE 13
Modalités de mise en œuvre	PAGES 14-15
Contenu de l'action	PAGES 16-17
Programme détaillé	PAGES 18-19
Conditions générales de vente	PAGE 20

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Certification QUALIOP1

Le CEFPF est certifié QUALIOP1 depuis décembre 2020. A ce titre, il répond aux critères de qualité définis dans le référentiel : communication de son offre, formations adaptées aux besoins, accompagnement et suivi des apprenants, formation continue des formateurs, investissement dans l'environnement professionnel et l'innovation pédagogique, démarche d'évaluation permanente des apprenants et des dispositifs.

DES FORMATIONS DISPENSEES PAR DES PROFESSIONNELS ... POUR DES PROFESSIONNELS

Le CEFPF fait appel exclusivement à des professionnels pour dispenser les formations. Le recours à un grand nombre de ces professionnels – producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion... – permet de garantir l'actualité des connaissances transmises, la spécialisation des interventions ainsi que la diversité des savoirs et des savoir-faire. Le nombre et la diversité des formateurs intervenant au CEFPF rendent nécessaire le respect d'une « démarche qualité », fondée sur un travail de sélection et d'orientation préalable des candidats, une coordination pédagogique des interventions, assurée par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent associés à chaque formation, la contribution d'experts chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique, le suivi post-formation et l'accompagnement des stagiaires.

Une évaluation des acquis en fin de formation

Toutes les formations du CEFPF donnent lieu à une évaluation des acquis en fin de parcours, sous la forme de test ou d'examen avec un jury de professionnels. Cette évaluation permet à chaque participant d'identifier ses nouveaux acquis pour valoriser son CV ainsi que ses marges de progression. Elle est conçue comme un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité des candidats.

Présentation de l'action de formation

L'ensemble de cette action est supervisé par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent.

Le responsable pédagogique est le garant de l'organisation générale du stage. Il s'assure du bon déroulement de la formation et propose, le cas échéant, les actions pédagogiques correctives. Le responsable pédagogique est assisté dans son action par le formateur référent.

Ce dernier est l'interlocuteur direct des stagiaires qui peuvent se référer à lui quel que soit le problème pédagogique qu'ils rencontrent.

Il aide le responsable pédagogique à mettre en œuvre les actions pédagogiques correctives durant le stage si nécessaire. Le formateur référent peut, à la demande des stagiaires, assurer des entretiens individuels.

Évaluation pédagogique en fin de parcours :

A chaque fin de semaine :

Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par le directeur pédagogique.

En fin de formation (à chaud) :

Les stagiaires évaluent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.

HANDICAP

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS PAR LE HANDICAP !

Le CEFPPF est engagé dans une démarche de diversité et d'égalité des chances. L'organisme de formation favorise l'accueil et l'accompagnement de tous ses apprenants. Un référent handicap est à votre disposition

1 personne sur 6 en France est en situation de handicap !

80% des handicaps sont invisibles !

1 personne sur 2 se retrouve confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie de manière ponctuelle ou définitive.

En tant qu'organisme de formation et Centre de Formation des Apprentis (CFA), nous prenons la responsabilité d'adopter des pratiques non-discriminantes pour favoriser un égal accès aux savoirs pour tous.

COMMENT ? A QUI SE RENSEIGNER ?

Afin de réaliser leur formation dans de bonnes conditions, un (ou plusieurs) entretien(s) seront menés avec les apprenants en situation d'handicap. Ces entretiens ont pour but d'analyser les besoins de chaque apprenant en situation d'handicap au regard des spécificités de son projet de formation et d'évaluer si le centre de formation est à même à recevoir l'apprenant dans de bonnes conditions.

Selon la situation ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et / ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par l'établissement et peut évoluer en cours d'année grâce à un suivi.

Il est important de prendre contact avec le référent handicap du CEFPPF le plus tôt possible afin de prévoir la mise en place des aménagements, si cela est possible.

DE L'INSCRIPTION AU CEFPPF A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Chargé de l'inscription de l'apprenant, le référent handicap/directeur pédagogique construit avec lui son projet professionnel en prenant en compte les spécificités de son handicap. Aussi, veillant à ce que la formation se déroule au mieux, en tant qu'intermédiaire entre les formateurs et l'apprenant en situation d'handicap, le formateur référent aide le formateur à résoudre les problèmes qui peuvent survenir au cours de la formation de l'apprenant handicapé et se rend disponible pour recevoir les apprenants en situation de handicap lorsqu'ils en ressentent le besoin.

REFERENT HANDICAP

Michael LEBLANC
michael-l@cefpf.com
01 40 30 22 25

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Certification QUALIOPi

Le CEFPPF est certifié QUALIOPi depuis décembre 2020. A ce titre, il répond aux critères de qualité définis dans le référentiel : communication de son offre, formations adaptées aux besoins, accompagnement et suivi des apprenants, formation continue des formateurs, investissement dans l'environnement professionnel et l'innovation pédagogique, démarche d'évaluation permanente des apprenants et des dispositifs.

DES FORMATIONS DISPENSEES PAR DES PROFESSIONNELS ... POUR DES PROFESSIONNELS

Le CEFPPF fait appel exclusivement à des professionnels pour dispenser les formations. Le recours à un grand nombre de ces professionnels – producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion... – permet de garantir l'actualité des connaissances transmises, la spécialisation des interventions ainsi que la diversité des savoirs et des savoir-faire. Le nombre et la diversité des formateurs intervenant au CEFPPF rendent nécessaire le respect d'une « démarche qualité », fondée sur un travail de sélection et d'orientation préalable des candidats, une coordination pédagogique des interventions, assurée par un responsable pédagogique ainsi qu'un formateur référent associés à chaque formation, la contribution d'experts chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique, le suivi post-formation et l'accompagnement des stagiaires.

Une évaluation des acquis en fin de formation

Toutes les formations du CEFPPF donnent lieu à une évaluation des acquis en fin de parcours, sous la forme de test ou d'examen avec un jury de professionnels. Cette évaluation permet à chaque participant d'identifier ses nouveaux acquis pour valoriser son CV ainsi que ses marges de progression. Elle est conçue comme un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité des candidats.

HANDICAP

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS PAR LE HANDICAP !

Le CEFPF est engagé dans une démarche de diversité et d'égalité des chances. L'organisme de formation favorise l'accueil et l'accompagnement de tous ses apprenants. Un référent handicap est à votre disposition

1 personne sur 6 en France est en situation de handicap !

80% des handicaps sont invisibles !

1 personne sur 2 se retrouve confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie de manière ponctuelle ou définitive.

En tant qu'organisme de formation et Centre de Formation des Apprentis (CFA), nous prenons la responsabilité d'adopter des pratiques non-discriminantes pour favoriser un égal accès aux savoirs pour tous.

COMMENT ? A QUI SE RENSEIGNER ?

Afin de réaliser leur formation dans de bonnes conditions, un (ou plusieurs) entretien(s) seront menés avec les apprenants en situation d'handicap. Ces entretiens ont pour but d'analyser les besoins de chaque apprenant en situation d'handicap au regard des spécificités de son projet de formation et d'évaluer si le centre de formation est à même à recevoir l'apprenant dans de bonnes conditions.

Selon la situation ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et / ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par l'établissement et peut évoluer en cours d'année grâce à un suivi.

Il est important de prendre contact avec le référent handicap du CEFPF le plus tôt possible afin de prévoir la mise en place des aménagements, si cela est possible.

DE L'INSCRIPTION AU CEFPF A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Chargé de l'inscription de l'apprenant, le référent handicap/directeur pédagogique construit avec lui son projet professionnel en prenant en compte les spécificités de son handicap. Aussi, veillant à ce que la formation se déroule au mieux, en tant qu'intermédiaire entre les formateurs et l'apprenant en situation d'handicap, le formateur référent aide le formateur à résoudre les problèmes qui peuvent survenir au cours de la formation de l'apprenant handicapé et se rend disponible pour recevoir les apprenants en situation de handicap lorsqu'ils en ressentent le besoin.

REFERENT HANDICAP

Michael LEBLANC
michael-l@cefpf.com
01 40 30 22 25

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'ÉVEIL ÉCOLOGIQUE

Depuis 2010, Le CEFPPF soutient **Ecoprod** et sa démarche collective lancée en 2009 par des acteurs du secteur audiovisuel, visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie.

En effet, le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages.

Soutenus par l'ADEME et la DIRECCTE Ile-de-France, les quatre partenaires fondateurs, AUDIENS, la Commission du Film d'Île de France, France Télévisions et TF1, ont depuis 2009 été rejoints par le Pôle Media Grand Paris, le CNC, Film France et la CST.

<https://www.ecoprod.com>

ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES ET DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE

Conscient que la formation, tout comme l'éducation, joue un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités Femmes/Hommes, le CEFPPF s'engage à respecter la parité dans ses recrutements et organisation d'examens de validation de connaissances.

SIGNALER UN INCIDENT OU UN HARCÈLEMENT :

Le CEFPPF met à disposition de ses apprenants une adresse mail permettant de signaler tout incident (discrimination, harcèlement, violence sexuelle ou sexiste ...), de manière personnelle ou anonyme, et dans le respect de la confidentialité des échanges.

REFERENT HARCÈLEMENT

Corinne DANGAS

corinne-g@cefpf.com

01 40 30 22 25

NOS ENGAGEMENTS PEDAGOGIQUES

Vous accompagner dans votre reconversion

Dès votre premier entretien, le responsable pédagogique vous aide à définir votre projet professionnel et à établir une stratégie pour le réaliser.

Le coaching personnel que nous vous proposons est un accompagnement sur mesure qui permet d'apprendre à mieux évaluer ses compétences transférables et à appréhender les situations de changement liées à votre projet de reconversion.

Vous garantir un accompagnement personnalisé pendant la formation

Tout au long du cursus, le responsable pédagogique et son équipe vous prépare à intégrer le milieu professionnel.

- Des entretiens ponctuels vous permettent d'évaluer vos acquis et de préciser vos objectifs professionnels.
- Des séances de coaching collectif et individuel vous préparent à la rédaction d'un CV efficace et d'une lettre de motivation adaptée à une offre de travail.
- Des ateliers consacrés à la recherche d'un stage en entreprise.

A l'issue de la formation, le CEFPF continue si vous le souhaitez à analyser vos démarches et peut vous aider à surmonter des obstacles ainsi qu'à atteindre vos objectifs.

Vous assurer un enseignement avec des professionnels en activité

De nombreux professionnels reconnus dans le secteur cinématographique et audiovisuel animent les cours :

- membres et responsables d'institutions publiques ou privées (CNC, CSA, Cinéma des régions, CCHSCT...), de syndicats professionnels, de chaînes de télé et d'organismes de diffusion,
- responsables et représentants de sociétés de gestion collective (SACD, SACEM, PROCIREP...),
- producteurs et distributeurs,
- auteurs, réalisateurs, scénaristes et script doctors, agents artistiques, cadres techniques de production et de réalisation...

Des experts (avocats, experts-comptables, assureurs, conseillers d'entreprise) interviennent également pour sensibiliser les stagiaires aux questions administratives, juridiques, financières, fiscales et sociales propres à l'entreprise de production.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

- 1 **Analyse du projet professionnel du candidat** : possibilité d'un entretien en présentiel, téléphonique ou en visio.
- 2 **Étude de recevabilité de la candidature** (CV et lettre de motivation, questionnaire) : le responsable pédagogique analyse la corrélation entre le projet professionnel du candidat et le parcours pédagogique de la formation.
Le candidat pourra alors être redirigé vers une autre formation en fonction de ses capacités.
- 3 **Réponse du service administratif sur l'acceptabilité du dossier du candidat** : envoi d'un mail
- 4 **Accompagnement du candidat pour les démarches administratives auprès de l'organisme financeur**
- 5 **Réponse envoyée par le financeur**
- 6 **Envoi de la convocation au candidat** : 10 jours avant le début du stage

Délais d'accès du traitement du dossier :

Selon l'organisme financeur (AFDAS, France Travail, Entreprise, CPF) il est conseillé de s'inscrire minimum 4 semaines avant le début de la formation.

En ce qui concerne Transition Pro et Financement Région (Province), il est conseillé de se rapprocher du CEFPPF, au moins un mois avant le début de la formation choisie

COMMENT FINANCER MA FORMATION?

Les financements de la formation professionnelle.

Plusieurs possibilités existent selon votre région, votre statut ou encore selon la façon dont vous envisagez votre parcours professionnel.

● En tant que demandeur.euse d'emploi

le CPF (Compte Personnel de Formation) : De façon générale, si vous êtes à temps plein ou à mi-temps, votre compte est alimenté à hauteur de 500 € par an jusqu'à atteindre le plafond maximum de 5 000 € (ces montants s'élèvent respectivement à 800 € et 8 000 € pour les salarié.e.s peu ou pas qualifié.e.s).

Plus d'informations : <https://www.moncompte-cpf.com/>

l'AIF (Aide Individuelle à la Formation) : vous devez demander au conseiller formation du CEFPPF de vous éditer un devis et de le transmettre à France Travail via votre espace dans la plateforme KAIROS.

● En tant que professionnel.le du secteur audiovisuel

L'Afdas est votre opérateur de compétences (OPCO), organisme paritaire agréé par l'Etat pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication et des médias. Ces contributions sont utilisées pour financer des actions de formation et de professionnalisation

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/>

Le PURE (prévention usure reconversion) est destiné aux salariés exposés à des facteurs de risques donnant lieu à abondement du C2P (Compte Professionnel de Prévention) par l'employeur = travail de nuit, répétitif, rotation d'équipe, milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.

Pour plus d'informations : <https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/prevention-usure-reconversion/>

Le PTP (Projet de Transition Professionnel) permet de financer une formation certifiante, avec maintien de tout ou partie de sa rémunération, dans un objectif de changement de métier ou de profession. Il s'adresse à tous les salariés du secteur privé (CDI, CDD, CDI Intérimaires, Intermittents) sous conditions d'ancienneté et d'activité, qui diffèrent selon le contrat.

Plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/les-autres-dispositifs-pour-elargir-vos-champs-de-competences.html>

Vous êtes intermittent.e du spectacle :

Selon votre catégorie (techniciens du cinéma, réalisateurs...) vous devez justifier d'un nombre de jours de travail/ cachets.

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-laudiovisuel.html>

Vous êtes salarié.e permanent.e, renseignez vous auprès de votre employeur

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes auteur.ice ou artiste relevant des Agessa

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des artistes-auteur.ices, dès lors que vous justifiez de :

6 990 € de recettes ou de montant brut de droits d'auteur sur les 3 dernières années

10 485€ de recettes ou montant brut de droits d'auteur sur les 5 dernières années

Ces conditions vous permettent de bénéficier d'un budget annuel de 5 600€ hors taxes pour financer une ou plusieurs actions de formation (selon les critères de prise en charge Afdas en vigueur).

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/artistes-auteurs.html>

Vous êtes chef.fe d'entreprise non salarié.e

Si vous cotisez au RSI (Régime Social des Indépendants), votre formation peut être prise en charge par l'Agefice. Vous devez déposer une demande avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Vous êtes salarié.e au sein d'une association loi 1901

Que vous soyez employeur ou salarié, les structures de statut associatif peuvent cotiser à l'Afdas

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

Vous êtes indépendant.e et/ou profession libérale

Vous devez déposer une demande auprès du FIF-PL avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que le FIF-PL vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Audiens - L'Aide à la formation professionnelle

Après une étude personnalisée de votre situation, qui permettra d'examiner vos ressources, vos charges, le caractère destabilisant de la dépense, et dans le cas d'une réponse négative des organismes de financement sollicités (OPCO, Pôle Emploi, Conseil régional...), une aide pourra éventuellement vous être accordée par Audiens. Elle porte sur le coût pédagogique de la formation suivie.

Le financement personnel de votre formation

Vous souhaitez financer seul.e votre parcours de formation? Demandez un devis au conseiller formation du CEFPP.

Différentes modalités de paiement peuvent vous être proposées de sorte à ce que vous puissiez suivre votre formation dans de bonnes conditions.

En tant qu'Association Loi 1901, le CEFPP ne prend aucun frais pour les paiements en plusieurs mensualités et rembourse au prorata la formation si abandon (après réception d'un mail explicatif)

LE REPEREUR DE DECORS, SOUTIEN DE LA MISE EN SCENE :

Le repereur de décors est en charge de trouver et de proposer des lieux pour les tournages hors studio de scènes d'un film, d'une série, d'une production audiovisuelle ou de publicité. Son travail consiste à trouver des lieux qui correspondent aux souhaits du réalisateur (dimensions artistique et esthétique) et qui réunissent toutes les conditions nécessaires pour un bon déroulement d'un tournage, « décors tournables ».

DESCRIPTION DU MÉTIER

Trouver des lieux de tournage adaptés aux souhaits de la mise en scène et les proposer « clés en main » à la production fait appel au savoir-faire de spécialistes. Cette évolution est en grande partie due à la difficulté grandissante d'accéder à des décors spécifiques, ainsi qu'à une diminution des temps de préparation.

Le travail du repereur commence en général très en amont du tournage.

Engagés parmi les premiers, il fait une lecture spécifique du scénario, « dépouillement », pour en extraire les indications nécessaires pour la recherche des décors.

Le repereur essaie de déterminer le nombre d'endroits décrits dans le scénario et d'en établir les caractéristiques. Il va ensuite comparer sa vision du projet basée sur la lecture du scénario avec celles du réalisateur et des autres collaborateurs de création : le premier assistant à la réalisation, le directeur de la production, le chef décorateur, le directeur de la photographie. Il organise ses recherches en fonction de critères multiples (époque du film, décors bâtis, intérieurs/extérieurs, décors naturels, fonctionnalités recherchées).

Il s'appuie sur ses connaissances en architecture, histoire, histoire de l'art, géographie. Il arrive fréquemment que les propositions d'un lieu ne conviennent pas au réalisateur, qui affine alors ses exigences au vu des lieux proposés, cela implique de la part du repereur une grande faculté d'adaptation pour intégrer l'univers du réalisateur et rebondir vers de nouvelles orientations. En revanche, un repereur expérimenté intervient en suggérant des lieux inattendus qui peuvent ouvrir le champ des recherches et le cadre artistique du film. Pour chaque lieu visité, le repereur effectue un travail de préparation en vue de la présentation au réalisateur, aux autres collaborateurs et pour l'intervention ultérieure du régisseur général : prises de photo sous différents angles, description détaillée, accessibilité, détails financiers, administratifs et logistiques etc.

Dès qu'un décor est accepté et les repérages terminés, le repereur transmet le dossier à la production, et notamment au régisseur général qui prendra le relais.

En général, le travail du repereur se termine avant (ou avec) le début du tournage.

Le repereur travaille la plupart du temps seul, hormis les contacts réguliers avec le réalisateur, le premier assistant réalisateur, la production, le chef décorateur et le directeur de la photographie.

Il est amené à se déplacer beaucoup pour trouver de nouveaux lieux. Il est salarié par une société de production.

POSITION ET ÉVOLUTIONS DU MÉTIER

Avec le développement des bureaux d'accueil des tournages du réseau Film France (qui recensent les lieux de tournages, recherchent les décors, aident à l'obtention des autorisations de tournages, référencent les professionnels locaux, identifient les prestataires locaux), on fait moins appel aux repereurs. Ils sont tout de même très sollicités au sein des grosses productions qui recherchent des lieux atypiques et/ou étrangers.

VERS UNE FORMATION MODULAIRE CERTIFIANTE

DÉFINITION D'UN BLOC DE COMPÉTENCE

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a fait référence à la notion de blocs de compétences dans les diplômes professionnels et à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).

Dans la perspective de la formation tout au long de la vie, le développement des compétences des salariés est corrélé au développement de leur employabilité.

Les salariés, les demandeurs d'emploi et les entreprises ont besoin de repères simples, élaborés collectivement, attestant de la réalité des compétences acquises. Les certifications professionnelles sont à cet effet des repères majeurs participant à une amélioration du signalement des compétences (ANI 2013).

Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'étendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée des titres inscrits au Registre National de la Certification Professionnelle (Assistant de production / Assistant de Réalisation).

Le « bloc de compétences » s'apparente à une activité ou un domaine d'activité au sein d'une certification professionnelle.

Les blocs de compétences, partie intégrante d'une certification professionnelle peuvent être :

- communs à plusieurs certifications professionnelles,
- spécifiques à une certification particulière.

Un « bloc de compétences » ne se confond pas avec un « module de formation » qui est le processus pédagogique concourant à l'acquisition des compétences définies et identifiées au sein de la certification ou d'un bloc.

Au sein d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP (mentions/titres), les blocs de compétences se définissent comme des ensembles homogènes et cohérents.

Un bloc de compétences est identifiable par un intitulé précis pour en assurer la traçabilité et permettre son utilisation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

Modulariser les diplômes inscrits au RNCP par la démarche blocs de compétences.

La modularisation d'un diplôme est possible dès lors que celle-ci s'appuie sur la définition des blocs de compétences et leurs modalités de repérage au sein du diplôme inscrit au RNCP précisés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

“Une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...).”

La modularisation des diplômes nécessite de raisonner dans une logique de compétences professionnelles lisibles, tout en prenant en compte les contraintes des entreprises et des salariés en matière d'accessibilité et de financement de la formation.

■ Prise en charge

À l'initiative du salarié seul ou avec l'accord de son entreprise, le compte personnel de formation (CPF), permet à tout salarié de bénéficier d'une action de formation sur son temps de travail (avec accord de l'entreprise) ou hors de son temps de travail (CPF Salarié seul).

Le CPF a pour objectif d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser son parcours professionnel

■ PUBLIC CONCERNÉ :

■ Profil professionnel des stagiaires :

Régisseurs, troisièmes assistants réalisateurs, assistants de production.

■ Pré-requis, expérience professionnelle :

Niveau au moins équivalent au Bac ou expérience professionnelle évaluée par les responsables pédagogiques du CEFPF sur présentation d'un curriculum vitæ.

■ SELECTION DES CANDIDATS

o Pour l'ensemble des candidats, un dossier de pré-sélection doit être complété en vue de l'entretien de sélection

La sélection des candidats a lieu sur la base d'un entretien permettant d'examiner ses pré-requis et d'un dossier de pré-sélection (évaluation du projet professionnel, CV, etc).

A l'occasion de cet entretien sont particulièrement évalués les points suivants :

- le niveau de connaissance général du secteur audiovisuel,
- la motivation et la cohérence du projet professionnel,
- la nature de l'expérience et des diplômes ou titres antérieurs,
- les possibilités d'application des compétences antérieures au secteur audiovisuel,
- la capacité à s'insérer efficacement dans le secteur (sens de l'initiative et de l'organisation, aptitude à la polyvalence...)

■ OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

■ Objectif principal :

A l'issue de ce programme, les stagiaires auront acquis l'ensemble des connaissances de base nécessaires à l'exercice de la fonction de repéreur de décors

■ Objectifs détaillés :

A l'issue de ce programme, les stagiaires :

- Prépareront le travail de repérage sur la base de la lecture d'un scénario
- Effectueront des recherches de décors : bâti, décors naturels o
- Prépareront un décor pour le rendre « tournable »

OBJECTIFS DÉTAILLÉS PAR BLOC DE COMPETENCES

Préparation du repérage de décors

- Lecture analytique du scénario dans la perspective du repérage des décors (dépouillement par décor),
- Entretiens avec le réalisateur pour connaître l'univers de l'auteur,
- Coopération avec la production.

Recherche de décors

- Recherche de décors naturels, intérieurs, en France ou à l'étranger,
- Gestion du réseau professionnel.

Rendre un décor prêt au tournage

- Identification des potentielles difficultés artistiques et techniques des décors,
- Proposition d'aménagement de décors,
- Établissement de dossiers complets de repérage de décors.

METHODE PEDAGOGIQUE :

- Exposés théoriques et Master Class
- Cas pratiques et exercices de simulation à partir d'un scénario de court-métrage mis à disposition par le GREC

PRÉPARATION AU CERTIFICAT D'ASSISTANT DE REALISATION

Mise en situation professionnelle (contrôle continu - 20 min d'oral) :

Les candidats rencontrent un réalisateur qui leur présente son scénario et les ses attentes en termes de décors. Les candidats doivent effectuer des repérages et présenter individuellement un dossier face au réalisateur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES PAR BLOC DE COMPETENCES

Repérer les décors (long-métrage, série, unitaire)

Répertorier tous les lieux correspondants au scénario en tenant compte des attentes artistiques du réalisateur et le du cadre budgétaire du film défini par la production.

Organiser des recherches de décors rationnelles et ciblées en s'appuyant sur un réseau de contacts extérieurs pour diffuser une annonce (agence de décors, presse spécialisée, réseaux sociaux...).

Proposer un dossier à la production, au réalisateur et aux différents chefs de postes pour appréhender les potentielles difficultés artistiques et techniques des décors en tenant compte de l'enveloppe budgétaire définie par la production.

VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Ce Bloc inscrit au RNCP sous le numéro RNCP34719 et intitulé « Repérer les décors » est une certification susceptible d'être délivrée en totalité ou partiellement dans le cadre d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

Le Titre d'Assistant de Réalisation dont il est un module peut également être obtenu par le biais de la VAE, ainsi que chacun des trois autres Blocs de Compétence qui le constituent.

Bloc 1 : Organiser et Planifier un tournage (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 2 : Préparer la distribution artistique d'un projet (long-métrage, série, unitaire)

Bloc 4 : Préparer la phase logistique et technique d'un tournage (long-métrage, série, unitaire)

Le candidat à la VAE devra présenter un dossier administratif composé de :

- CV du participant,
- document détaillant les missions du poste actuel dans le cadre du parcours,
- attestation de l'employeur sur la fonction occupée (ainsi que les précédentes) afin de justifier de l'expérience acquise.

Vous pouvez recevoir une brochure d'information sur la validation des acquis de l'expérience sur simple demande, ou consulter la fiche VAE disponible sur le site cefpf.com.



CERTIFICAT ET INSERTION

Le Bloc de Compétence est inscrit au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP)

Le Certificat «Repéreur de décors» est validé par les Acteurs de la Compétence (FFP)

Depuis 2020,

10 personnes ont suivi la formation Repéreur de décors

100 % des personnes qui ont suivi la formation ont obtenu le certificat validé par les acteurs de la compétence

95% des personnes qui ont obtenu le titre ont réussi à s'insérer dans le secteur moins de 6 mois après leur formation.



PASSERELLE D'ENTREE ET POURSUITE DE PARCOURS À L'ISSUE DE CETTE FORMATION

Le titre Assistant de réalisation de niveau 5 permet d'accéder à un titre de niveau 6.

Le bloc 3 « Repérer les décors » est un module visant à accéder au bloc «Assistant de réalisation» de niveau 5. Ce dernier permet d'accéder à un titre de niveau 6.

En fonction de votre projet, si vous souhaitez rejoindre la formation après une expérience ou un cursus transférable, ou poursuivre votre parcours de formation à l'issue, nous vous proposons de prendre contact avec le responsable pédagogique afin de bénéficier de conseils adaptés à votre profil et vos compétences.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Durée totale :	2 semaines (70 heures) soit 10 jours
Durée hebdomadaire :	35 heures : 9h30-13h30 - 14h30-18h30 (1/2 journée de libre par semaine)
Lieu de formation :	CEFPF - 19, rue de la Justice - 75020 Paris
Contact :	Tél : 01 40 30 22 35 – 01 40 32 45 00
Date des sessions :	Du 02/06/2025 au 13/06/2025
Prix :	2 800 euros HT



FORMATEURS

Responsable pédagogique : Michaël LEBLANC, Responsable pédagogique au CEFPF

Les Formateurs référents et les intervenants sont tous des Experts qualifiés et professionnels reconnus dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthode pédagogique :	Alternance de formation théorique et d'exercices pratiques (Travaux Dirigés, une simulation professionnelle à partir d'un scénario de long métrage).
Nombre de stagiaires par poste de travail :	1 ordinateur Mac par personne (logiciel Pack Office + License MMS)
Modalités d'évaluation :	Evaluation hebdomadaire au moyen de questionnaires remis aux stagiaires et analysés par le coordinateur pédagogique.
Évaluation pédagogique en fin de parcours :	<p><u>A chaque fin de mois :</u></p> <p>Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par la coordinatrice et le directeur pédagogique.</p> <p><u>En fin de formation :</u></p> <p>Les stagiaires évaluent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation.</p>
Validation finale pour l'obtention du titre :	L'acquisition des 4 blocs fait l'objet de la remise du titre RNCP

PROGRAMME DÉTAILLÉ

■ SEMAINE 1 :

LE REPÉRAGE : DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET DES SES SAVOIR FAIRE

■ 1^{re} journée :

Description des activités

Les principaux domaines d'activité d'un repéreur, ses relations avec la production et les autres membres du tournage, ses missions.

Son recrutement, le travail avec le réalisateur et l'équipe mise en scène.

Exemple concret : Simulation pratique de repérage de deux décors (intérieur et extérieur)

■ 2^e journée :

Simulation pratique

Suite de la simulation pratique de repérage de deux décors (intérieur et extérieur), choix des clichés, présentation des repérages.

Les commissions du Film / Paris film

■ 3^e journée :

Intervention d'un architecte en chef des monuments historiques

Quelques repères historiques architecturaux

Intervention d'un chef décorateur

Problématiques de transformation d'un décor.

Exemples de décors de films

Visite Virtuelle de plusieurs immeubles de style architecturaux différents

■ 4^e journée :

Intervention d'un Directeur de production

Les contraintes économiques et légales

Le dossier à remettre à la production

Intervention d'un régisseur général

L'accessibilité à un décor pour une équipe de tournage

Les autorisations spécifiques et sécurisation sur lieux de tournage à risque.

■ 5^e journée :

Intervention d'un chef opérateur

L'efficacité d'une prise de vue (appareil photo numérique / Caméra)

PHASE DE PREPARATION ET MISE EN ŒUVRE DE REPERAGES

TP : Dépouillement d'un scénario orienté vers la recherche ciblée de lieux de tournage et compréhension des problématiques de recherche de décors en fonction du plan de travail

Mise en place d'une matrice multicritères pour structurer les recherches

Les outils du repéreur (logiciel de mise en page, appareil photo)

TD : Préparation des repérages, recherches internet, appels téléphoniques...

■ SEMAINE 2 :

PHASE DE PRÉPARATION AU TRAVAIL DE REPÉRAGES

■ 1^{re} journée :

Intervention d'un réalisateur & d'un premier assistant réalisateur ou d'un repéreur :

TP : Analyse des intentions artistiques du scénario pour cibler un décor extérieur

TP : recherches des décors intérieurs selon des intentions de réalisateur

■ 2^e journée :

TP : recherches des décors Intérieurs selon des intentions de réalisateur

Intervention d'un avocat spécialisé dans la propriété intellectuelle

Les droits à l'image. Les contrats décor

■ 3^e journée :

TP: recherches des décors extérieurs selon des intentions de réalisateur

■ 4^e journée :

TP recherches des décors extérieurs selon des intentions de réalisateur

Préparation du dossier à présenter face au jury

■ 5^e journée :

Soutenance orale du dossier face à un jury de professionnels



C.G.V. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I . INSCRIPTION

Toute personne souhaitant suivre l'un des programmes du CEFPPF doit au préalable rencontrer l'un des responsables du service « sélection, orientation et suivi des stagiaires ». Celui-ci détermine si le candidat satisfait aux pré-requis du stage de manière à constituer son dossier.

Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation, de l'ensemble des informations relatives aux unités pédagogiques. Ils ont, au cours de cet entretien, déterminé leur choix concernant la formation qu'ils vont suivre.

Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier, prévus par leur fonds de formation.

Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par le fonds de formation. Chaque stagiaire reçoit une convocation la semaine précédant son entrée en formation.

II . ANNULATION, ABSENCE ET REPORT

Toute annulation doit être signalée au CEFPPF et au fonds de formation le plus tôt possible avant le stage, par téléphone et par confirmation écrite.

Toute absence injustifiée au cours de la formation est facturée directement au stagiaire selon le tarif en vigueur.

Tout report doit être signalé au CEFPPF et au fonds de formation une semaine au plus tard avant le début du stage. Dans ce cas, le stagiaire est inscrit prioritairement à la session suivante, sous réserve des places disponibles et de l'accord du fonds de formation.

III . RÈGLEMENT

Toute part de financement individuel doit être réglée par le stagiaire avant son entrée en stage.

IV . LOGICIELS INFORMATIQUES

Conformément à l'article 122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, le stagiaire est tenu de n'introduire aucun logiciel dans les ordinateurs du CEFPPF. De même, il est tenu de ne pas recopier de logiciels pour son usage personnel. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

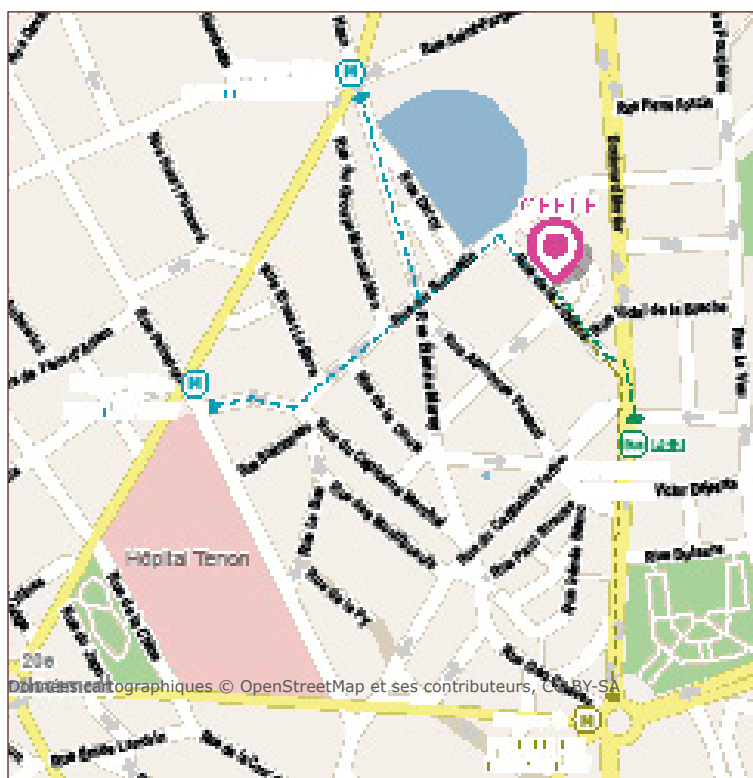
V . GARANTIES

Le CEFPPF ne pourra être tenu responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, en particulier en cas d'annulation d'un stage par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

L'ensemble des formateurs étant des professionnels, le CEFPPF se réserve le droit de changer de formateur ou de reporter l'intervention à une date ultérieure pendant la durée du stage, en cas d'indisponibilité de dernière minute de l'intervenant initialement prévu.



CENTRE PRIVÉ EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



■ ACCUEIL DU PUBLIC

19 et 19 bis, rue de la Justice
75020 Paris

■ NOUS CONTACTER

PAR COURRIER

55, rue Etienne Marey
75020 Paris

Standard : 01 40 30 22 35

Fax : 01 40 30 41 69

Email : info@cefpf.com

www.cefpf.com

retrouvez-nous sur **Facebook**

 www.facebook.com/CEFPF

Le CEFPF dispose, au 19 rue de la Justice et au 55 rue Etienne Marey, de salles accessibles aux personnes en situation de handicap.

